

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
13/05/2024

Délibération
n°24_05_B3_06

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir :

3 Porteurs d'1 voix : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER**

Avenant à la convention de gestion entre le Parc et le Conservatoire du Littoral – intégration de nouvelles parcelles au périmètre

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Le Conservatoire du littoral ayant acquis de nouvelles parcelles de l'indivision Brunias et du domaine de St-Saturnin dans le périmètre du domaine de Valx-Félines, c'est-à-dire entre la RD957 et RD 952 du domaine de Valx jusqu'au vallon de gorge-fère, souhaite les confier en gestion au Parc naturel régional du Verdon.

Cet avenant à la convention permettra également de sortir de cette convention des parcelles situées loin du Domaine de Valx mais qui avaient été intégrées automatiquement à la convention initiale car elles avaient été acquises de manière groupée par le Conservatoire. Ces parcelles n'étant pas cohérentes avec l'unité foncière du domaine de Valx Félines ni actuellement gérées par le Parc, il est proposé de les sortir de la convention.

Enfin, il est également proposé de sortir de la convention des parcelles dont les références cadastrales temporaires n'existent plus suite à une réorganisation cadastrale demandée par le Conservatoire.

L'avenant proposé a donc pour objet d'actualiser l'emprise du périmètre d'application de la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral (convention n°1502) sur le site du domaine de Valx-Félines signée entre le Conservatoire et Parc naturel régional du Verdon en date du 14/06/1999.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'avenant à la convention ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

